

# Informations sur les délais de paiement : un rapport de gestion plus précis

N°1.2 | mai 2017

2ème Partie



**Délais de paiement dans le rapport de gestion : modèles de tableaux.**

**L'arrêté du 20 mars 2017 fixe les deux modèles de tableaux à utiliser.**

Le premier tableau concerne les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
<b>(B) Factures exclues du (1) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : (préciser)						- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : (préciser)					



Le second tableau concerne les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

	Article D. 441-II : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441-II : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indic.)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées												
Montant total des factures concernées HT												
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice												
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice												
<b>(B) Factures exclues du (1) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : (préciser)						- Délais contractuels : (préciser) - Délais légaux : (préciser)					

